

Question écrite de Caroline Cassart, Députée,
à Christie Morreale, Vice-Présidente et Ministre de l'Emploi,
de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale,
de l'Égalité des chances et des Droits des femmes,
concernant
**Les conséquences pour l'emploi suite à l'annonce de la
prolongation de deux centrales nucléaires**

Madame la Ministre,

Interrogée début janvier 2022 sur le plan d'Engie visant à maintenir l'emploi dans le domaine nucléaire, votre réponse était conditionnée à l'actualité politique et, notamment, la décision du gouvernement fédéral de prolonger, ou non, les centrales nucléaires.

Comme vous le savez, ce dernier a décidé de prolonger deux réacteurs au-delà de 2025, à savoir Tihange 3 et Doel 4.

Pour rappel, le plan d'Engie Electrabel contenait différentes mesures, notamment le plein emploi pour son personnel jusque fin 2027 et une enveloppe de 18 millions pour les formations nécessaires au démantèlement des centrales.

Madame la Ministre, la décision du gouvernement fédéral a-t-elle eu un impact sur le plan d'Engie visant à maintenir l'emploi et, si oui, dans quelle mesure? L'enveloppe consacrée aux formations a-t-elle évolué? Enfin, d'autres mesures ont-elles ou vont-elles être prises?

Je vous remercie.

Réponse de la Ministre Morreale:

[Septembre 2022]

Dans l'optique du démantèlement des réacteurs nucléaires dès 2025, l'entreprise Engie avait pris quatre engagements au niveau de l'emploi à Tihange et à Doel:

1. Elle avait confirmé que l'emploi serait garanti pour tout le personnel Electrabel jusqu'à fin 2027 (1.000 personnes à Tihange, 1.000 personnes à Doel et 100 personnes au siège central). Engie envisageait de geler les embauches de CDD à partir de 2025 pour favoriser la mobilité interne.
2. Elle s'était engagée à mettre en place un mécanisme de rétention pour le personnel qui souhaitait quitter dès à présent et proposer une indemnité équivalente à un an de salaire à tous les travailleurs qui s'engageaient à rester jusqu'au 1^{er} juillet 2026.
3. Pour les travailleurs de plus de 45 ans au 31.12.2021 (1.000 personnes concernées), Engie prévoyait une garantie d'emploi jusqu'à l'âge de la pension légale jusqu'en 2040-2045 correspondant à la date de fin des opérations de démantèlement.
4. Engie envisageait de réserver un budget de 18 M€ entre 2022 et 2027 pour former le personnel dans la qualification et la certification liées au fonctionnement des centrales en toute sécurité et accompagner le personnel qui n'aurait plus de fonction à partir de 2025 vers le démantèlement.

Des discussions avec Engie, il ressort que la décision de maintenir Tihange 3 va complexifier la tâche du démantèlement.

Lorsque l'accord-cadre sera modifié et adapté à la prolongation de Tihange 3 et Doel 4 ce qui n'est pas encore le cas rappelons-le, le démantèlement des autres réacteurs non concernés reste d'actualité et cela nécessitera de mettre en place des formations spécifiques en sachant qu'à ce stade, le FOREm n'a pas d'offre de formation concernant le nucléaire et l'Office n'est d'ailleurs pas agréé pour en dispenser.